PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail-Progrès

COPIE

Décret n° 2025 - 441 du 31 octobre 2025

portant nomination des directeurs départementaux à la direction générale des douanes et des droits indirects.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la constitution ;
Vu la loi n° 2-2018 du 5 février 2018, déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civils et militaires ;
Vu le décret n°92/011 du 20 février 1992 portant rectificatif du décret n°82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;
Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°2018-350 du 10 septembre 2018 portant délégation de pouvoir de nomination aux ministres à certains emplois et fonctions ;
Vu le décret n°2025-1 du 10 janvier 2025 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n°2025-57 du 5 mars 2025 relatif aux attributions du ministre des finances, du budget et du portefeuille public ;
Vu le décret n°2024-97 du 6 mars 2024 portant attributions et organisation de la direction générale des douanes et droits indirects.

Sur proposition du ministre des finances, du budget et du portefeuille public.

DECRETE :

Article premier : Sont nommés directeurs départementaux à la direction générale des douanes et droits indirects :

1. Département de Brazzaville :
 OYOMBI Alexis Bienvenu, inspecteur principal des douanes.

2. Département de Pointe-Noire :
 OKANDZE Guy Ildevert, inspecteur principal des douanes.

3. Département du Kouilou :
 MAKOSSO Jean-Pierre, inspecteur des douanes.

4. Département de la Cuvette :
 OLOLO Pascal, inspecteur des douanes.

5. Département de la Cuvette-Ouest :
 LONGUENGO Jean-François, inspecteur principal des douanes.

6. Département de la Sangha :
 NGUIE Rodrigue Sabas, inspecteur principal des douanes.

7. Département du Pool :
 MATSOUMA André, inspecteur principal des douanes.

8. Département des Plateaux :
 BANGALA MOUNDELE Christian, inspecteur principal des douanes.

9. Département du Niari :
 KANOHA Roland Landry, Inspecteur principal des douanes.

10. Département de la Nkeni-Alima :
 NTOUALANI André Marcel, Inspecteur principal des douanes.

11. Département du Congo-Oubangui :
 MBANDZI Roger, Inspecteur principal des douanes.

12. Département du Djoué-Lefini :
 AMONA Carole, inspecteur des douanes.

13. Département de la Bouenza :
 BASSINDIKA Emmanuel, Inspecteur principal des douanes.

14. Département de la Lekoumou :
 NDOMBO Laurentine, Inspecteur principal des douanes.

15. Département de la Likouala :
 NGOULA MASSANGA Magloire, Inspecteur principal des douanes.

Article 2 : Les intéressés percevront les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Congo./-

2025 - 441

Fait à Brazzaville, le 31 octobre 2025

Par le Premier ministre, chef du Gouvernement,

Anatole Collinet MAKOSSO.-

Le ministre des finances, du budget et du portefeuille public,

Christian YOKA .-